

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales - bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement de la Seine à circulations douces entre les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy , présenté par l'établissement public d'aménagement du MANTOIS (E.P.A.M.S.A) sis 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie , mandaté par le syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de Seine et de l'Oise (S.M.S.O)

Par arrêté n°22-097 du 24 octobre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 17 novembre 2022 à 08h30 au samedi 17 décembre 2022 inclus à 12h00 **sur les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.**

Le commissaire enquêteur est Mr. Laurent DANÉ , chef de projets informatiques.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.
- Sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :
Mairie de POISSY – Place de la République 78300 POISSY siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

POISSY (siège de l'enquête)

- Jeudi 17 novembre 2022 de 16h00 à 19h00
- Lundi 28 novembre 2022 de 09h00 à 12h00

CARRIERES-SOUS-POISSY

- Mercredi 7 décembre 2022 de 16h00 à 19h00
- Samedi 17 décembre 2022 de 09h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à : l'EPAMSA - 1 rue de Champagne ▪ 78200 Mantes-la-Jolie
- A l'attention de Mme Emmanuelle CERDELLI, directrice du pôle aménagement – tél : 01 39 29 21 39, courriel : e.cerdelli@epamsa.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

